

LES MENTIONS OBLIGATOIRES D'UNE FACTURE

Il est obligatoire de pouvoir justifier ses ventes et ses achats. Dans tous les cas, il faut donc toujours conserver une copie des factures adressées à ses clients et exiger celles des achats, puis conserver et classer.

La facture de vente est un document établi par le vendeur, *il détaille les marchandises vendues, les services exécutés et les conditions de la vente*, il est établi en deux exemplaires :

- 1 pour le client qui constitue une preuve comptable d'achat
- 1 pour le vendeur qui constitue une preuve comptable de vente

Pour plus de détails, vous pouvez vous rendre sur le site suivant :

www.entreprises.ccip.fr/web/reglementation/developpement-entreprise/droit-fiscal/mentions-fiscales-factures

I. LA FACTURE DE DOIT :

Le haut de la facture comporte :

- ✓ **A** - Identification du vendeur
- ✓ **A** - Raison sociale, adresse, téléphone, statut juridique, capital, RCS (Registre du Commerce et des Sociétés), SIREN (n° d'immatriculation d'une entreprise) / SIRET (n° d'un établissement de l'entreprise), code APE le code de TVA intracommunautaire
- ✓ **B** - Mot FACTURE ou DOIT et N° de chronologie
- ✓ **C** - Date et lieu de création de la facture
- ✓ **D** - Raison sociale et domiciliation du client
- ✓ **E** - Délai de paiement accordé
- ✓ **F** - Moyen de règlement (espèces, chèque, carte bleue, virement)
- ✓ Renseignements divers non obligatoires : n° du client, de la commande correspondante et des bons de livraison, réf. bancaires du frs, nom du responsable commercial

Le corps de la facture comporte :

- ✓ **G** - Références des articles et Désignations des articles
- ✓ **H** - Quantités (attention à l'unité)
- ✓ **I** - Prix unitaires (PU)
- ✓ **J** - Réductions commerciales (Rabais/Remises/Ristournes) sur un produit

La facture doit mentionner toutes les réductions commerciales pour permettre au législateur de contrôler le bon fonctionnement des règles de concurrence.

ATTENTION : *Les réductions se calculent en cascade.*

- ✓ **K** – Le montant HT

Le bas de la facture comporte :

- ✓ **L** - le taux des pénalités exigibles dès le lendemain de la date d'échéance
- ✓ **L** - Conditions d'escompte (pour inciter le client à un règlement rapide en accordant une réduction en cas de paiement avant x jours)
- ✓ **M** – La base HT
- ✓ **N** - Réductions commerciales (Rabais/Remises/Ristournes) sur l'ensemble de la facture

Adresse de correspondance :

4 rue du Pré Ancel
ZAC
77510 REBAIS
☎01.64.03.00.59 ☎01.64.03.31.24

Parc d'Entreprises Val d'Europe
4 Bd Michael Faraday SERRIS
77716 MARNE LA VALLEE Cedex 4
☎01.60.42.89.45 ☎01.60.42.87.80

- ✓ **O** - Le montant de TVA doit obligatoirement figurer sur la facture. Elle se calcule après toutes les réductions
- ✓ **P** - Le taux de TVA (**20% ou 10%**) il doit obligatoirement figurer sur la facture
- ✓ **Q** – Les totaux Base HT et montant de TVA
- ✓ **Net à payer** : Il peut être différent du montant T.T.C. si un acompte a été versé à la commande

LES FRAIS ACCESSOIRES :

Ce sont les frais supplémentaires (frais de port et d'emballage...) qui viennent s'ajouter au prix des produits et des marchandises, ils doivent figurer sur la facture, et **sont assujettis à la TVA** (sauf les emballages consignés).

II. LA FACTURE D'AVOIR :

Document établi par le vendeur, *il annule tout ou une partie de la facture initiale* en cas de retour de marchandises ou de réduction supplémentaire après facturation, il est établi en deux exemplaires :

- 1 pour le client qui constitue une preuve comptable d'annulation d'achat
- 1 pour le vendeur qui constitue une preuve comptable d'annulation de vente

Adresse de correspondance :

4 rue du Prê Ancel
ZAC
77510 REBAIS
☎01.64.03.00.59 ☎01.64.03.31.24

Parc d'Entreprises Val d'Europe
4 Bd Michael Faraday SERRIS
77716 MARNE LA VALLEE Cedex 4
☎01.60.42.89.45 ☎01.60.42.87.80

Exemple de facture de doit (image non contractuelle)

S.A. MARTIN ET FILS
 11, rue de Cambrai
 75019 PARIS — A
 Tél : 01 55 26 33 00
 Capital : 100000
 R.C.S : PARIS 552 000 412
 SIREN : 592 000 412

B — Facture N° FA0040

DATE	CLIENT	PAGE
C — 16/01/2004	0001	1

DEVELOP LOG
 45 Avenue Charles de Gaulle — D

75008 Paris

F

E

MODE DE RÈGLEMENT
Chèque

ECHÉANCE
16/01/2004

N/Id CEE : FR97 592 000412
V/Id CEE :

Références :

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	P.U. HT	% REM	REMISE HT	MONTANT HT	TVA
G — 0001	PC MULTIMEDIA Pentium IV 2.4 Ghz * Boîtier moyen tour 300w * Carte mère i845PE MAX-L (socket 478) 256 Mo DDR333 LAN USB 2.0 * Disque dur 80 Go Ultra ATA 133 * Carte vidéo GeForce 4 MX * Ecran 17" * Clavier 105 touches * Lecteur CD-ROM 52X * hauts parleurs Altec Lansing 221 * Carte son 16 bits compatible Sound Blaster * Souris & tapis	H — 1	I — 1200.00	0.00	J — 0.00	K — 1200.00	1
0024	Travaux effectués le 16/01/2004	1	20.00	0.00	0.00	20.00	2

Remarque :

L — Pénalités de retard (taux annuel) : 9 %
 Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1.5 %

BASES HT	REMISE	MT TVA	% TVA	PORT	TOTAUX	TOTAL TTC	ACOMPTE	NET A PAYER
1 1200.00	Tx: 0.00	235.20	19.60	0.00	H.T. : 1220.00	1456.30	0.00	1456.30
2 20.00	0.00	1.10	5.50	0.00	T.V.A. : 236.30			

M

N

O

P

Q

Adresse de correspondance :

4 rue du Pré Ancel
 ZAC
 77510 REBAIS
 ☎01.64.03.00.59 ☎01.64.03.31.24

Parc d'Entreprises Val d'Europe
 4 Bd Michael Faraday SERRIS
 77716 MARNE LA VALLEE Cedex 4
 ☎01.60.42.89.45 ☎01.60.42.87.80